

Règlement de la Family Run 2026

La Family Run est organisée le Dimanche 29 Mars 2026 par l'association des parents d'élèves de l'école Saint Melaine à Plumelin.
La participation à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales du présent règlement

1. Parcours/Dossards

Courses Duo : 5€ pour le duo

Pour les courses en duo, l'accompagnant doit être un adulte ou un enfant né en 2014 ou avant.

11h – 11h15 : Enfants nés de 2021 à 2023 (TPS+PS+MS)

⇒ 1 passage 300m enfant + accompagnant

11h30 – 11h45 : Enfants nés de 2019 à 2020 (GS+CP)

⇒ 2 passages 300m enfant + accompagnant

13h45 – 14h : Enfants nés de 2017 à 2018 (CE)

⇒ 500m x3 : 1 tour enfant seul + 1 tour accompagnant seul + 1 tour
Enfant+accompagnant

14h15 – 14h30 : Enfants nés de 2015 à 2016 (CM)

⇒ 800m x3 : 1 tour enfant seul + 1 tour accompagnant seul + 1 tour
Enfant+accompagnant

Course solo : 3€ par coureur

14h45 – 15h00 : Coureurs nés en 2014 et avant

⇒ 800m x3 seul

Païement : merci de privilégier l'inscription sur le site Hello Asso ou la carte bancaire en cas d'inscription sur place.

A l'entrée une file spéciale sera dédiée aux personnes ayant déjà réservé sur le site Hello Asso.

Un dossard sera remis à chaque coureur (2 dossards pour les courses duo) le jour de la Family Run.

Nous vous remercions de les restituer à la fin de la course (stock limité).

Les épingles pour les accrocher sont à fournir par vos soins.

En cas de besoin, des épingles pourront être prêtées contre une caution de 1 Pezh. (stock limité)

2. Programme

9h30 : ouverture des lieux

10h : début des inscriptions sur place, de la vente de pezh et de la buvette

11h : première course duo

11h30 : seconde course duo

Récompense de tous les participants par une médaille à chaque fin de course

11h45 : Récompense par des trophées et des jetons (boisson ou crêpe) pour les 3 premiers de chacune des 2 premières courses

+ récompense des 3 meilleurs déguisements des 2 premières courses

12h00 – 13h30 : pause déjeuner avec grillades, frites, baguettes, crêpes, bonbons

Et buvette – Achats par Pezh, en vente sur place

13h45 : troisième course duo

14h15 : quatrième course duo

14h45 : course solo

Récompense de tous les participants par une médaille à chaque fin de course
14h45 : Récompense par des trophées et des jetons (boisson ou crêpe) pour les 3 premiers de chacune des 3 courses de l'après midi
+ récompense des 3 meilleurs déguisements des 3 courses de l'après midi

3. Modalités d'inscription / Conditions de participation

Inscriptions sur le site Hello Asso via le QR code sur la page de l'évènement jusqu'à la veille de l'évènement.

Inscriptions le jour de la Family Run sur place à partir de 10h. (CB à privilégier)

Tout le monde, petits et grands, de 2021 à 1900, de Plumelin et d'ailleurs, pourra participer à la Family Run : unique condition, avoir envie de s'amuser !

Un concours de déguisement est organisé en parallèle de la course. La sélection des gagnants se fera au départ des courses.

Etant donné le caractère ludique de l'épreuve, il ne sera pas nécessaire de présenter un certificat médical (l'inscription exempte l'organisation de toute responsabilité).

En s'inscrivant, chaque participant atteste sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.

Pour les courses en duo, l'accompagnant doit être un Adulte ou un Enfant né en 2014 ou avant.

Les Enfants nés en 2014 ou avant souhaitant courir la course solo pourront s'inscrire uniquement avec la présence d'un adulte sur place ou sous présentation d'une autorisation parentale (jointe à ce règlement)

L'inscription via le site internet Hello Asso vaut validation automatique de ce règlement.

Les Enfants restent sous la responsabilité des parents avant, pendant et après la course.

Chaque participant autorise l'organisation de la Family Run à utiliser toutes les images dans lesquelles il pourrait être identifié.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de vol ou de perte de matériel durant la Family Run
- En cas d'accident, avant, pendant ou après la Family Run sur les parcours ou aux abords.

La souscription d'une assurance en responsabilité civile garantissant ces risques est du ressort de chaque participant à l'évènement.

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Les organisateurs se réservent le droit :

- De modifier le parcours de façon ponctuelle, pour des raisons de sécurité, météorologiques, travaux, obstacles dangereux, etc....
- D'annuler l'évènement, en cas de force majeure (alerte météo, attentat, épidémie, etc....)